

ADMISSION/INTÉGRATION OU RETOUR/RÉINTÉGRATION D'UN USAGER JEUNE OU ADULTE EN MILIEU DE VIE OU UN MILIEU DE RÉADAPTATION EN PROVENANCE D'UN CENTRE HOSPITALIER, D'UN MILIEU DE RÉADAPTATION OU DE LA COMMUNAUTÉ			
Niveau de protection de l'utilisateur / lieu de provenance	Personne / usager considéré non protégé	Personne / usager considéré partiellement protégé	Personne / usager considéré protégé
	<ul style="list-style-type: none"> - elle n'a pas eu d'épisode confirmé de COVID-19 ET elle est non vaccinée (ou elle a été vaccinée depuis moins de 14 jours); - elle a eu un épisode confirmé de COVID-19 depuis plus de 12 mois ET elle est non vaccinée (ou elle a été vaccinée depuis moins de 7 jours après une dose); - elle est immunosupprimée (vaccinée ou pas, épisode de COVID-19 antérieur ou pas). 	<ul style="list-style-type: none"> - elle a reçu une dose de vaccin depuis plus de 14 jours; - elle a reçu une deuxième dose de vaccin depuis moins de 7 jours; - elle a eu un épisode confirmé de COVID-19 depuis plus de 6 et 12 mois et moins ET elle est non vaccinée; - elle a eu un épisode confirmé de COVID-19 depuis plus de 6 mois et 12 mois et moins et elle est vaccinée depuis moins de 7 jours au moment de son exposition. 	<ul style="list-style-type: none"> - elle a reçu une deuxième dose de vaccin depuis plus de 7 jours au moment de son exposition; - elle a eu un épisode confirmé de COVID-19 depuis moins de 6 mois (vaccinée ou pas); - elle a eu un épisode confirmé de COVID-19 depuis plus de 6 mois suivi par au moins une dose de vaccin depuis plus de 7 jours au moment de son exposition.
<p>En provenance d'un centre hospitalier ou milieu de réadaptation : usager/résident qui n'a pas été en contact étroit ou élargi avec une personne confirmée ayant la COVID-19¹ et application rigoureuse des mesures PCI pendant le transfert</p> <p>OU</p> <p>En provenance de la communauté (incluant les congés temporaires) : usager à risque faible²</p>	<p>Usager/ résident sans symptôme compatible à la COVID-19 :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Aucun test de dépistage nécessaire o Accueil ou retour en zone froide dans le milieu o Surveillance accrue des symptômes pour une période de 14 jours <p>Usager/résident avec symptômes compatibles à la COVID-19 : Faire test de dépistage COVID-19 :</p> <ul style="list-style-type: none"> o La personne est en isolement en zone tiède dans l'attente du résultat du test de dépistage COVID-19 ➤ Test de dépistage COVID-19 négatif o Ajustement des mesures PCI selon évaluation clinique o Si la suspicion d'une infection par le SRAS-CoV-2 persiste, répéter le test de dépistage après 24-48 h o Surveillance accrue des symptômes pour une période de 14 jours o Pour la levée de l'isolement, se référer aux consignes de l'équipe PCI ou, le cas échéant, aux consignes de la population générale : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-symptomatique-covid-19#c63120 ➤ Test de dépistage positif : durée de l'isolement selon les critères de rétablissement – pour les usagers / résidents ayant déjà eu la COVID-19 se référer aux recommandations de l'INSPQ à ce sujet³ <ul style="list-style-type: none"> - Accueil ou retour en zone chaude si déjà cas de COVID-19 dans le milieu : <ul style="list-style-type: none"> - sauf en RPA ou en RI de type appartement supervisé, si c'est un retour/réintégration et que le résident est en mesure de suivre les conditions liées à son isolement à l'unité locative; - sauf en RTF ou en RIMA, si le responsable de la ressource/gestionnaire donne son accord et qu'il est en mesure d'assurer un isolement dans le milieu pour éviter tout contact avec les autres usagers n'ayant pas la COVID-19 (privilégier une programmation en parallèle pour l'utilisateur ayant été testé positif afin d'éviter l'isolement social). Le milieu doit posséder l'ÉPI complet, la formation et les compétences qui y sont associées, l'utilisateur pourrait intégrer ou réintégrer cette ressource même si le milieu est froid. OU - Accueil en zone chaude dans le milieu dédié COVID-19 + sur le territoire selon l'organisation de soins et de services régionale OU - Accueil en zone tampon zone chaude OU - Pour la clientèle présentant un besoin de réadaptation : diriger vers un milieu de réadaptation désigné COVID-19 		

¹ L'analyse à savoir si l'utilisateur/résident est un contact étroit ou élargi est effectuée par le centre hospitalier ou le milieu de réadaptation avant le transfert vers un milieu de vie ou un milieu de réadaptation.

² Pour plus de détail, se référer à la directive sur l'application des recommandations concernant la gestion des cas et des contacts dans le contexte de la circulation des variants sous surveillance rehaussée et de la vaccination, DGSP-021 REV1

³ Se référer aux recommandations de l'INSPQ concernant la Prise en charge des personnes considérées rétablies et présentant à nouveau un test positif pour le SRAS-CoV-2 disponible à l'adresse suivante : <https://www.inspq.qc.ca/publications/3032-personnes-retablies-nouveau-test-positif-covid19>.

Niveau de protection de l'usager / lieu de provenance	Personne / usager considéré non protégé	Personne / usager considéré partiellement protégé	Personne / usager considéré protégé
<p>En provenance d'un centre hospitalier ou milieu de réadaptation : usager/résident qui est un contact étroit ou élargi avec une personne confirmée ayant la COVID-19⁴</p> <p>OU</p> <p>En provenance de la communauté (incluant les congés temporaires) : usager à risque modéré ou élevé⁵</p>	<p>Faire un test de dépistage à tous les usagers/résidents admis/intégrés ou de retour/réintégrés</p> <p>➤ Test de dépistage négatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sans symptôme compatible à la COVID-19 : isolement préventif de 14 jours⁶ <ul style="list-style-type: none"> - Accueil ou retour en zone tiède pendant 14 jours - Surveillance accrue des symptômes pour une période de 14 jours - Faire un test de dépistage au jour 12 de l'isolement préventif soit 48 h avant la levée de l'isolement - Avec symptômes compatibles à la COVID-19 : isolement préventif de 14 jours <ul style="list-style-type: none"> - Accueil ou retour en zone tiède pendant 14 jours - Si la suspicion d'une infection par le SRAS-CoV-2 persiste, répéter le test de dépistage après 24-48 h - Ajustement des mesures PCI selon évaluation clinique - Surveillance accrue des symptômes pour une période de 14 jours - Faire un test de dépistage au jour 12 de l'isolement préventif soit 48 h avant la levée de l'isolement <p>➤ Test de dépistage positif : durée de l'isolement selon les critères de rétablissement – pour les usagers / résidents ayant déjà eu la COVID-19 se référer aux recommandations de l'INSPQ à ce sujet³</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil ou retour en zone chaude si déjà cas de COVID-19 dans le milieu : <ul style="list-style-type: none"> - sauf en RPA ou en RI de type appartement supervisé, si c'est un retour/réintégration et que le résident est en mesure de suivre les conditions liées à son isolement à l'unité locative; - sauf en RTF ou en RIMA, si le responsable de la ressource/gestionnaire donne son accord et qu'il est en mesure d'assurer un isolement dans le milieu pour éviter tout contact avec les autres usagers n'ayant pas la COVID-19 (privilégier une programmation en parallèle pour l'usager ayant été testé positif afin d'éviter l'isolement social). Le milieu doit posséder l'ÉPI complet, la formation et les compétences qui y sont associées, l'usager pourrait intégrer ou réintégrer cette ressource même si le milieu est froid. OU - Accueil en zone chaude dans le milieu dédié COVID-19 + sur le territoire selon l'organisation de soins et de services régionale OU - Accueil en zone tampon zone chaude OU - Pour la clientèle présentant un besoin de réadaptation : diriger vers un milieu de réadaptation désigné COVID-19 		<p>Faire un test de dépistage à tous les usagers/résidents admis/intégrés ou de retour/réintégrés</p> <p>➤ Test de dépistage négatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sans symptôme compatible à la COVID-19 : <ul style="list-style-type: none"> - Accueil en zone froide dans le milieu - Surveillance accrue des symptômes pour une période de 14 jours - Avec symptômes compatibles à la COVID-19 : isolement préventif de 14 jours <ul style="list-style-type: none"> - Accueil ou retour en zone tiède pendant 14 jours - Si la suspicion d'une infection par le SRAS-CoV-2 persiste, répéter le test de dépistage après 24-48 h - Ajustement des mesures PCI selon évaluation clinique - Surveillance accrue des symptômes pour une période de 14 jours - Faire un test de dépistage au jour 12 de l'isolement préventif soit 48 h avant la levée de l'isolement <p>➤ Test de dépistage positif : durée de l'isolement selon les critères de rétablissement – pour les usagers / résidents ayant déjà eu la COVID-19 se référer aux recommandations de l'INSPQ à ce sujet³</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil ou retour en zone chaude si déjà cas de COVID-19 dans le milieu : <ul style="list-style-type: none"> - sauf en RPA ou en RI de type appartement supervisé, si c'est un retour/réintégration et que le résident est en mesure de suivre les conditions liées à son isolement à l'unité locative;

⁴ L'analyse à savoir si l'usager/résident est un contact étroit ou élargi est effectué par le centre hospitalier ou le milieu de réadaptation avant le transfert vers un milieu de vie ou un milieu de réadaptation.

⁵ Pour plus de détail, se référer à la directive sur l'application des recommandations concernant la gestion des cas et des contacts dans le contexte de la circulation des variants sous surveillance rehaussée et de la vaccination, DGSP-021 REV1

⁶ La période d'isolement doit être complétée même si le contact a obtenu un résultat négatif pour le SARS-CoV-2.

		<ul style="list-style-type: none">- sauf en RTF ou en RIMA, si le responsable de la ressource/gestionnaire donne son accord et qu'il est en mesure d'assurer un isolement dans le milieu pour éviter tout contact avec les autres usagers n'ayant pas la COVID-19 (privilégier une programmation en parallèle pour l'utilisateur ayant été testé positif afin d'éviter l'isolement social). Le milieu doit posséder l'ÉPI complet, la formation et les compétences qui y sont associées, l'utilisateur pourrait intégrer ou réintégrer cette ressource même si le milieu est froid. OU- Accueil en zone chaude dans le milieu dédié COVID-19 + sur le territoire selon l'organisation de soins et de services régionale OU- Accueil en zone tampon zone chaude OU- Pour la clientèle présentant un besoin de réadaptation : diriger vers un milieu de réadaptation désigné COVID-19
--	--	--

Définitions aux fins de la présente trajectoire :

1. Milieu de vie et de réadaptation :

- Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)
- Ressource intermédiaire et de type familial (RI-RTF)
- Résidences privées pour aînés (RPA)
- Milieu de réadaptation (URFI DP, RFI SP, réadaptation modérée incluant la clientèle gériatrique)
- RAC incluant celle en santé mentale
- URCI
- Internat
- Foyer de groupe
- Foyer de groupe hébergeant de la clientèle jeunesse (placements en vertu de la LPJ/LSSSP)
- Centre de crise en santé mentale

2. Niveau de protection de la personne / l'utilisateur considéré non protégé, considéré partiellement protégé et considéré protégé : Se référer aux définitions de l'INSPQ présentées dans le document COVID-19 : Mesures pour la gestion des cas et des contacts dans la communauté : recommandations intérimaires : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2902-mesures-cas-contacts-communaute-covid19>

Selon le document du 14 mai 2021 publié le 1^{er} juin 2021 :

Une personne est considérée non protégée si :

- elle n'a pas eu d'épisode confirmé de COVID-19 ET elle est non vaccinée (ou elle a été vaccinée depuis moins de 14 jours);
- elle a eu un épisode confirmé de COVID-19 depuis plus de 12 mois ET elle est non vaccinée (ou elle a été vaccinée depuis moins de 7 jours après une dose);
- elle est immunosupprimée (vaccinée ou pas, épisode de COVID-19 antérieur ou pas).

Une personne est considérée partiellement protégée si :

- elle a reçu une dose de vaccin depuis plus de 14 jours;
- elle a reçu une deuxième dose de vaccin depuis moins de 7 jours;
- elle a eu un épisode confirmé de COVID-19 depuis plus de 6 et 12 mois et moins ET elle est non vaccinée;
- elle a eu un épisode confirmé de COVID-19 depuis plus de 6 mois et 12 mois et moins et elle est vaccinée depuis moins de 7 jours au moment de son exposition.

Une personne est considérée protégée si :

- elle a reçu une deuxième dose de vaccin depuis plus de 7 jours au moment de son exposition;
- elle a eu un épisode confirmé de COVID-19 depuis moins de 6 mois (vaccinée ou pas);
- elle a eu un épisode confirmé de COVID-19 depuis plus de 6 mois suivi par au moins une dose de vaccin depuis plus de 7 jours au moment de son exposition.

3. Zones

- Zone froide : usager/résident sans COVID-19 et se référer aux directives ministérielles sur le port des ÉPI
- Zone tiède : usager/résident en transition, en provenance d'un autre milieu ou lors d'une admission où il doit être placé en isolement préventif de 14 jours. Le personnel doit porter l'ÉPI complet (protection oculaire, masque selon les directives en vigueur, blouse et gants) et le retirer au sortir de la chambre

- Zone chaude : cas COVID-19 confirmés et le personnel doit porter l'ÉPI complet selon les directives en vigueur dont la directive sur la mise en œuvre de la gestion du risque d'exposition aux aérosols de SRAS-CoV-2 des travailleurs de la santé dans les milieux de soins DGGMO-003.
- Zone tampon : Solution de dernier recours et est réservée aux usagers qui ne peuvent pas rester dans leur milieu de vie lorsque les conditions (aménagement, profil clinique) ne permettent pas un isolement à la chambre ou lorsque l'ensemble du milieu de vie peut être infecté (milieu de vie de type familial). À l'arrivée en zone tampon, déterminer la zone tiède ou chaude, en fonction de sa condition clinique.
- Lorsque l'isolement est nécessaire, on invite les milieux de vie (CHSLD et RI-RTF) et les milieux de réadaptation à mettre en place des mesures d'adaptation à l'isolement prévues aux directives DGAPA-007 REV3, la DGAPA-013REV2 et la DGPPFC-045.

4. Critères de rétablissement :

- Pour être considéré comme rétabli, il est acceptable d'appliquer le critère de 10 jours après le début de la maladie légère ou modérée ou 21 jours pour les usagers avec maladie sévère ou pour les usagers avec immunosuppression – pour plus de détails voir les recommandations de l'INSPQ concernant les mesures à appliquer en présence d'un cas suspecté ou confirmé – durée des mesures dans le document Mesures de prévention et contrôle des infections pour les centres d'hébergement et de soins de longue durée pour aînés à l'adresse suivante : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2910-cas-contacts-chsld-covid19>.